

DELIBERATION
N°2021-11 du 16 février 2021

**OBJET – Désignation des membres de la commission
d'admission en crèche**

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIC

Annexe : néant

Le 16 février 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 février 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 6

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Annie ASTIER-CONVERSE à M. Richard NUSSBAUM
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO
M. Thierry AIMARD à Mme Claudine CHRÉTIEN
M. Jean-Pierre MASSON à M. Sébastien FINE

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-02-03-003 du 03 février 2021 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment sa compétence « création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance » ;

Vu le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants et notamment son chapitre 2 qui détermine la composition d'une commission d'admission qui aura notamment en charge la mise en place d'un règlement fixant les modalités d'attribution des places en crèche et l'attribution des places au sein des 2 crèches intercommunales ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 08 février 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Sociales, petite enfance et solidarité du 10 février 2021 ;

Considérant que la composition de ladite commission est la suivante :

- Le Vice-Président délégué aux affaires sociales, à la petite enfance et à la solidarité
- 4 élus du conseil communautaire siégeant à la Commission affaires sociales (2 titulaires et 2 suppléants)
- Les directrices des 2 crèches multi-accueil ou leurs représentants
- La coordinatrice petite enfance
- La cheffe de pôle Culture et Social

Considérant la nécessité de désigner les 2 élus du conseil communautaire siégeant à la Commission affaires sociales ou leurs suppléants

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (Mme Patricia ARNAUD ne prend pas part au vote) :

- **Désigne** comme membres de ladite commission, les élus suivants :

Membres titulaires :

- Mme Patricia ARNAUD ;
- Mme Annie ASTIER-CONVERSET ;

Membres suppléants :

- M. Gabriel LÉON ;
- Mme Corinne CHANFRAY.

- **Charge le Président** ou M. le vice-président délégué aux affaires sociales de l'exécution de la présente.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date affichage :

22 FEV. 2021

22 FEV. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.